

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE

Lorsque nous parlons du traitement de disette des malheureux petits instituteurs de campagne, les adversaires de l'école laïque et par conséquent des instituteurs nous objectent : mais votre protégé touche encore un traitement supplémentaire comme secrétaire de mairie ! Il a deux cordes à son arc et véritablement il n'est pas aussi à plaindre que vous voulez bien le prétendre !

Ah ! il est joli, le traitement de secrétaire de mairie, parlons-en !

Nous connaissons un très grand nombre d'instituteurs de campagne qui touchent pour cet emploi supplémentaire la somme ridicule de 120 francs par an. Et ne croyez pas que ce soit une sinécure ! Se doute-t-on de la somme de travail qu'il faut déployer annuellement comme secrétaire de mairie ! A-t-on la moindre idée dans le public du nombre incalculable de papier qu'il faut noircir pour gagner ce magot ?

Alors que l'instituteur, sa classe terminée, aurait droit de prendre un peu de repos et surtout aurait le désir de songer à sa classe du lendemain sans avoir besoin de consacrer la veillée à cette préparation nécessaire, il lui faut aller s'asseoir à son bureau de mairie, recevoir un grand nombre de braves gens qui ont une foule de réclamations à présenter, car dans la plupart des petites communes le maire est souvent absent.

Il faut aussi s'occuper des statistiques.

Les statistiques ! Ce n'est pas cela qui manque ! Chaque année un rond de cuir de ministère dont l'imagination tourne à vide, invente une statistique nouvelle ridiculement compliquée.

Voulez-vous un exemple entre cent ?

Autrefois, on remplissait chaque année un tableau concernant le mouvement de la population qui constatait globalement le chiffre des naissances, décès, mariages, divorces, etc., etc.

C'était simple et pratique. Cela allait tout seul. Aujourd'hui, on a changé tout cela.

Au lieu du tableau général dont nous parlons, il faut maintenant remplir des bulletins spéciaux pour chaque cas et chaque individu.

Il y a sept cas à envisager : 1^o Naissances d'enfants nés vivants ; 2^o mort-nés ; 3^o reconnaissance d'enfants légitimes ; 4^o mariages ; 5^o divorces ; 6^o décès ; 7^o transcriptions ou rectifications.

Chacun de ces bulletins comporte jusqu'à treize articles dont quelques-uns se subdivisent en quatre ou cinq ou six questions. Et ces questions comprennent elles-mêmes, parfois, deux ou trois colonnes correspondant à des détails spéciaux. Précisons un peu si l'on ne nous croit pas.

Chacun des bulletins se distingue par une couleur particulière que nous ne voulons pas qualifier de symbolique, mais qui en a vraiment l'allure :

Pour la naissance d'un enfant né vivant, le papier est rose, couleur de la pétale de la reine des fleurs. Le bulletin porte neuf articles principaux. Avec les subdivisions, il peut y avoir 34 réponses à faire. La date de la naissance, et le sexe occupent naturellement la première place ; puis il faut savoir si l'enfant est légitime ou illégitime ; puis il faut dire aussi si l'enfant a été reconnu « tout de suite » s'il a été mis au monde à domicile ou ailleurs, — sous un pont, par exemple. L'âge du père, s'il est patron, employé, ouvrier ; l'industrie qu'il exerce. L'âge de la mère, si elle est patronne, employée ou ouvrière ; l'industrie qu'elle exerce ; la durée de la gestation, si c'est un médecin ou une sage-femme qui a fait l'accouchement ; en cas de grossesses multiples si les nouveaux-nés sont vivants ou morts et établir un bulletin par enfant ; le nombre des enfants déjà nés de la même mère, garçons ou

filles encore vivants, décédés ou morts-nés ; en cas de mariages successifs le nombre des enfants déjà nés issus de la même mère au cours des mariages actuels et des mariages précédents ; enfin, la date du mariage. Voilà pour le bulletin couleur rose, qui est rose pour tout le monde, excepté pour le secrétaire de mairie qui le remplit.

Pour les mort-nés, le bulletin est couleur café au lait, couleur un peu terne et un peu triste naturellement. Toutes les questions ci-dessus y sont répétées plus une : la durée antérieure du mariage. Ce détail, évidemment, doit avoir une influence capitale sur la mort du bébé.

Après avoir pris ce café au lait, notre malheureux secrétaire de mairie tombe dans le bleu ou le bulletin de mariage. La couleur est d'un bleu sans nuage, d'un très beau bleu qui annonce le bonheur du ménage. Il existe onze réponses communes aux deux époux, en dehors de la date du mariage. En outre, on y trouve inscrit leur degré de parenté, le nombre d'enfants légitimes par le présent mariage ; les enfants reconnus antérieurement et ceux qui ne sont pas reconnus du tout. Tout cela fait au moins 24 questions. Suivant les cas, on peut arriver jusqu'à 35.

Mais les nuages arrivent du fond de l'horizon ; nous tombons dans le divorce. Le rond de cuir du ministère n'a pas cherché par quatre chemins la couleur à choisir ; elle est jaune, naturellement : 19 questions seulement, y compris l'état social.

Le bulletin de décès est d'une nuance peu appétissante, il est vert cadavérique et le nombre des questions est, de même, considérable. Si le défunt est un enfant, il faut savoir s'il était légitime ou non, s'il était premier né, s'il était élevé au sein ou au biberon ou par l'allaitement mixte ; s'il s'agit d'un adulte, la question de patron, ou ouvrier ou employé revient sur le tapis et l'on doit compléter le tout par la profession de l'époux survivant et par un certain nombre de réponses autres qui doivent avoir une corrélation certaine avec la mort du conjoint.

Les deux derniers bulletins (reconnaissance d'enfants illégitimes) comportent treize questions et transcriptions (ou rectifications) des questions.

Vous voudrez bien reconnaître, si vous êtes de bonne foi, que le malheureux secrétaire de mairie au traitement de 120 francs par an (10 francs par mois) qui a accompli ce petit travail, mérite bien d'être cité à l'ordre du jour. Nous ne vous parlons ici que d'une seule statistique. Il y en a un tas d'autres concernant les eaux minérales, l'agriculture, le nombre d'arpents ensemencés en blé, avoine, seigle, pommes de terre, betteraves, luzerne, haricots, maïs, etc., etc.

En effet, elle est enviable la situation de notre petit instituteur de campagne !

Léon ROBÉLIN.

ÉDUCATION DE PRINCE

Le Kaiser vient de constater que son fils aîné a eu vingt-huit ans le 6 mai courant.

— Il est temps, s'est dit l'empereur, de faire l'éducation du prince. Il n'a pas donné à son héritier un précepteur cerclé comme dans la comédie de Donnay, il ne l'a pas envoyé à Paris pour faire le tour des restaurants de nuit.

Il a décidé que le Kronprinz ira prendre successivement le commandement des régiments en garnison à Posen, Stettin, Breslau, Königsberg, Cologne.

— Il verra ainsi du pays, et du pays allemand, a dit le maître de l'Empire.

Le Kronprinz a l'habitude de baisser la tête devant la volonté paternelle, mais cette décision le contrarie. La Kronprinzessin n'ignore pas pourquoi.

POUR VIVRE VIEUX

Il n'est question dans le monde médical que du problème dont le docteur Doyen posa récemment le principe. S'il était possible, en décuplant l'activité des phagocytes, d'augmenter la résistance de l'organisme, on arriverait à la disparition de la plupart des maladies infectieuses.

Les phagocytes ont été définis : « Les gendarmes de l'organisme. » Ils nous protègent contre l'invasion des microbes ; ils se précipitent sur eux et leur livrent une bataille sans merci qui, en cas de défaite de nos défenseurs, se termine par la mort de l'être.

Virey a dit que « l'expérience fait connaître que l'homme, plus encore que les autres mammifères, peut vivre six ou sept fois le temps qu'il met à s'accroître jusqu'à la puberté. » Comme il devient pubère vers l'âge de quinze ou seize ans sa vie peut donc s'étendre jusqu'à cent ans et au-delà.

Il semble que ce soient ceux-là qui, par fonction, font profession d'abstinence, qui arrivent aux extrêmes limites de la vie.

Sur 100 prêtres, 42 atteignent la soixante-dixième année.

Les agriculteurs viennent immédiatement après avec 40 0/0. Mais la proportion baisse dès que l'on arrive aux professions libérales : les avocats ne dépassent pas 29 0/0 ; les artistes, 28 ; les professeurs, 27. Ironie, les médecins fournissent la proportion la plus faible : à peine 24 0/0 d'entre eux atteignent-ils soixante-dix ans !

Epiménie de Crète vécut, paraît-il, jusqu'à l'âge respectable de cent cinquante-sept ans, et Sophecle, mort à cent trente ans, eût peut-être vécu longtemps encore s'il n'eût été égaré par un grain de raisin.

Plus près de nous, on dit qu'Attilla mourut à cent vingt-quatre ans d'un excès qu'il fit la première nuit de ses noces.

Plus près de nous encore, Secundi Hugo, consul de Venise à Smyrne, mourut à cent quinze ans : ecclésiastique démissionnaire, il se maria cinq fois et eut 49 enfants. A la fin de sa vie, ses cheveux redevenaient noirs, et l'on dit qu'à cent ans, les dents de sagesse lui poussèrent.

Selon Flourens, Haller, Buffon, la durée naturelle, de la vie doit être au moins d'un siècle. Mais à condition d'employer les mêmes formules que les anciens : « Sois sobre et gai ; ne commets nul excès ! »

Une tentative plus originale a été faite par Descartes. En appliquant au mécanisme humain les règles de sa mathématique, il se flattait de pouvoir prolonger l'existence jusqu'à cinq siècles. Il mourut à 53 ans.

Quatre beaux coups de fusil

Ils ont été tirés par Roosevelt...

Voici d'abord le président aux prises avec d'énormes hippopotames, sur les rives du lac Naivacha :

« Un des monstres s'approchait suivant une ligne qui passait non loin du canot. Soudain les eaux s'ouvrirent à quelques pas de nous et une tête monstrueuse en sortit. Je tirai sur la nuque de l'hippopotame. Sans bruit, sans dessiner pour ainsi dire une ride sur la surface, ma pièce disparut. »

Il en fut de même d'un second hippopotame que M. Roosevelt tira à 60 mètres.

« Cette fois, continue le président, j'ordonnai à un de mes noirs de chercher le corps avec son avion. Peu après, une exclamation m'apprenait la découverte du corps, mais aussitôt la face de l'homme s'allégra et il cria que l'hippopotame était encore vivant. Je n'en pus douter au choc violent qui heurta dans le même instant le fond du bateau. »

« Une nouvelle secousse nous ébranla et l'eau boueuse se mit à bouillonner autour du canot sous les bonds désordonnés de la bête en rage. Mes rameurs avaient les yeux hors de la tête. Ils s'empressèrent de

gagner le large, cependant que je faisais feu sur l'hippopotame dont la nuque venait d'apparaître à ma gauche et qui s'éloignait lui-même en toute hâte. A peine avait-il disparu qu'à vingt pieds en avant, l'eau se remit à bouillonner et deux gigantesques mâchoires bâillèrent terriblement.

« Je fis mouche dans cette belle cible qui s'enfonça du coup, et je sentis le canot osciller : l'hippopotame passait sous notre quille. A cet endroit, les tiges de nénuphar poussaient dru. Sans peine mon œil accompagna le monstre dans sa fuite, marquée par l'agitation des tiges, et, dès que sa tête émergea, je le saluai encore d'une balle. Il coula à pic. Mais, de l'autre bord, un quatrième hippopotame, un colosse — c'était un mâle de toute beauté — se montra audacieusement. Je lui logai un projectile en plein cerveau. »

Une heure après, quatre carcasses d'hippopotames montaient à la surface.

INFORMATIONS

Les élections législatives

Le ministère de l'intérieur communique la statistique suivante sur la composition de la nouvelle Chambre :

Réactionnaires : 55 maintenus, 16 nouveaux, total 71.

Nationalistes : 11 maintenus, 6 nouveaux : total 17.

Progressistes : 37 maintenus, 23 nouveaux : total 60.

Républicains de gauche : 60 maintenus, 34 nouveaux, total 94.

Radicaux et Radicaux socialistes : 171 maintenus, 77 nouveaux : total, 248.

Socialistes indépendants : 15 maintenus, 14 nouveaux : total 29.

Socialistes unifiés : 39 maintenus, 36 nouveaux : total 75.

Totaux : 388 maintenus, 206 nouveaux ; totaux généraux, 594 sièges à pourvoir, 597 (6 sièges nouveaux).

La Chambre sortante comprenait :

Réactionnaires, 80 ; nationalistes, 16 ; progressistes, 60 ; républicains de gauche, 82 ; radicaux et radicaux socialistes, 269 ; socialistes indépendants, 29 ; socialistes unifiés, 55 ; Total, 591.

La nouvelle Chambre comprend (manquent 6 résultats officiels) :

Réactionnaires : 1^{er} tour, 59 ; 2^e tour, 12. Total, 71.

Nationalistes : 1^{er} tour, 12 ; 2^e tour, 5. Total, 17.

Progressistes : 1^{er} tour, 38 ; 2^e tour, 21. Total, 59.

Républicains de gauche : 1^{er} tour, 71 ; 2^e tour, 22. Total, 93.

Radicaux et radicaux socialistes : 1^{er} tour, 147 ; 2^e tour, 101. Total 248.

Socialistes indépendants : 1^{er} tour, 12 ; 2^e tour, 17. Total, 29.

Socialistes unifiés : 1^{er} tour, 28 ; 2^e tour, 46. Total, 74.

Totaux 1^{er} tour, 367 ; 2^e tour, 224. Total 591.

Différences en plus : 1 nationaliste, 11 républicains de gauche, 19 socialistes unifiés.

Différences en moins : 9 réactionnaires, 1 progressiste, 21 radicaux et radicaux socialistes.

La nouvelle Chambre et la R. P.

La répartition des députés, au point de vue des opinions émises sur la réforme électorale, peut être faite, d'après le ministère de l'intérieur, de la façon suivante :

Députés proclamés élus : 583.

N'ont pas fait allusion à la réforme électorale : au 1^{er} tour, 71 ; au 2^e tour, 23. Total, 94.

Se sont déclarés partisans du statu quo :

Au 1^{er} tour, 24 ; au 2^e tour, 11. Total, 35.

Se sont déclarés partisans du scrutin d'arrondissement avec péréquation des circonscriptions : au 1^{er} tour, 21 ; au 2^e tour, 11. Total, 32.

Se sont déclarés partisans du scrutin de liste pur et simple : au 1^{er} tour, 44 ; au 2^e tour, 20. Total, 64.

Se sont déclarés partisans du ser-

tin de liste avec R. P. : 1^{er} tour, 137 ; au 2^e tour, 135. Total, 272.

Se sont déclarés partisans du principe de la réforme électorale : au 1^{er} tour, 62 ; au 2^e tour, 26. Total, 88.

MORT D'ÉDOUARD VII

L'exposition du corps

La décision de la famille royale consentant à l'exposition de la dépouille mortelle a été très appréciée dans toutes les classes de la population. Des trains spéciaux amèneront des milliers de personnes de toutes les parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et même de l'Irlande, où le défunt était très aimé, et l'on s'attend à ce que deux millions de personnes passeront devant la dépouille mortelle.

Celle-ci sera exposée à Westminster-Hall, sur un haut catafalque, à l'endroit où fut exposé le cadavre de Gladstone. Toute la salle sera plongée dans l'obscurité ; un seul rayon de lumière tombera d'une fenêtre pratiquée dans l'ancienne toiture en bois de chêne.

Le public se rangera dans les rues voisines et défilera sur les côtés du catafalque. Les arrangements ont été conclus mardi par les fonctionnaires de la cour.

La salle a été aussitôt fermée et on commence déjà à faire les changements nécessaires. La dépouille sera exposée de six heures du matin à dix heures du soir, les 18 et 19 mai, et pendant quelques heures, le soir, le 17 mai. C'est la première fois depuis 150 ans que la dépouille d'un souverain sera exposée à Londres.

Rien n'est encore décidé au sujet de la route que suivra le cortège funèbre, de Westminster à la gare de Paddington, d'où le corps sera dirigé sur Windsor.

Le nouveau règne

Le Daily News publie un portrait du nouveau roi d'Angleterre. On y trouve des détails curieux sur la direction que pourrait prendre la politique britannique sous l'impulsion de George V.

George V n'a pas hérité de la bonhomie de son père. Il ne sera pas un reconstitutionnel du type automate ; il arrive au trône avec des idées puissamment formées qu'il n'abandonnera certainement pas sans combat devant ses ministres. Prince de Galles, il n'a jamais déguisé ses convictions politiques, les réflexions que lui inspirait la question du jour et son point de vue peut être défini : le point de vue de l'impérialisme.

Aucun des souverains régnant en ce moment n'a couru le monde comme lui. A ses voyages, il a gagné un sentiment très profond de l'attachement à la Couronne des diverses parties de l'Empire et de la valeur vitale pour cet empire de la flotte.

Observateur sagace, écrivain abondant, orateur puissant, il a lancé avec une entente très sûre de l'effet à produire le fameux : « Réveille-toi, John Bull ! »

Ce sont les qualités du roi bien plutôt que ses défauts qui pourront donner lieu à des dangers. Il est consciencieux ; il se prend très au sérieux ; il travaille et lit beaucoup, est fortement raisonné dans ses opinions. Il sait que les neuf dixièmes des politiciens qui mènent l'Etat ne connaissent pas l'empire qu'ils essaient de gouverner. Il est homme de premier mouvement, obstiné presque dans ses paroles. A moins que George V n'apprenne à tenir sa langue, il y aura des éclats.

La reine May

Le Daily News consacre également quelques lignes à la nouvelle reine :

« C'est, écrit-il, une bonne chose pour la nation, dans la crise présente, que le roi nouveau ait une bonne épouse, dont le tact et le jugement instinctifs seront précieux pour lui. La reine, plus connue encore sous le nom de princesse May, est la première reine anglaise d'Angleterre que nous ayons eue depuis des siècles. C'est là peut-être ce qui

est le meilleur augure pour le nouveau règne. »

Est-ce la faute de la comète ?

La pluie suivie de grêle continue à tomber glaciale, non seulement sur Paris, mais sur un grand nombre de départements, et le mois de mai est un des plus déplorables que nous ayons eu à enregistrer. On se demande si nous sommes bien au printemps, tellement il fait froid.

Est-ce à l'approche de la fameuse comète de Halley ? Est-ce à son influence qu'il faut attribuer cette saison diluvienne ? Voilà la question que chacun se pose depuis quelques jours.

Les avis des savants sont à ce sujet fort divisés.

A l'Académie des sciences, on n'ose pas l'affirmer mais on avoue toutefois que l'imputation qui met la comète en cause pourrait être quelque peu plausible.

La comète de Halley dont l'apparition coïncide en quelque sorte avec la pluie, ne doit disparaître qu'en novembre prochain. Nous verrons bien si la pluie qui commença en novembre dernier finira à cette époque. Les responsabilités seront alors définies.

L'observatoire de Meudon on affirme que la comète n'est pour rien dans la pluie ni dans le vent qui ne cessent de dévaster toutes les régions de la France.

Au bureau central météorologique, M. Angot déclare que les causes du vilain temps actuel sont toutes locales, et que l'apparition de la comète de Halley n'y est pour rien.

« Nous subissons en ce moment, dit l'éminent savant, le régime des vents du nord-ouest et rien ne fait présager que ce régime désastreux s'améliore d'ici quelque temps. Les prévisions établies à l'heure actuelle nous font craindre que la température ne redevienne normale que très lentement. »

La concussion en Russie

L'inspection de l'administration polonaise, confiée au sénateur Neidhart, un beau-frère de M. Stolypine, a donné, dès le début, des résultats si graves et si stupéfiants, que le gouverneur général Scalon devra probablement démissionner sous peu.

Fait plus grave encore : M. Neidhart, en inspectant l'intendance de Varsovie, a découvert des traces menant directement à l'intendance générale à Saint-Petersbourg.

Sur la motion de l'enquêteur, le chef de l'administration du matériel à Saint-Petersbourg, colonel Amikoff, a été arrêté.

Amikoff passe pour être le bras droit de l'intendant général Chouvyeff qui paraît bien compromis.

Dans la nuit de vendredi à samedi, des perquisitions ont été opérées à Saint-Petersbourg au domicile de plusieurs hauts fonctionnaires de l'intendance, et ont donné, dit-on, des résultats accablants.

Il est probable qu'on procédera à une enquête sérieuse sur l'intendance générale, et elle pourrait conduire à des événements sensationnels.

Les Anthropophages en Polynésie

Le trois-mâts-barque américain « Mary-Wilkelman », qui vient d'arriver à Seattle, venant des îles Tonga, rapporte que deux missionnaires presbytériens, les révérends Horatio Hopkins et Hector Macpherson, ont été mangés par des cannibales de l'île Savage.

Le capitaine du « Mary-Wilkelman » ajoute que les indigènes des îles Tonga, de la Société, Salomon et Cook paraissent revenir à leurs anciennes coutumes et font des festins de chair humaine.

Petites Nouvelles

Le Grand-Conseil vaudois a ratifié, à l'unanimité, et sans discussion la convention conclue, en 1907, avec la Compagnie du P.-L.-M. au sujet du raccourci Frasnes-Vallorbes, et

de la participation de 2 millions du canton de Vaud à la construction de cette ligne d'accès au Simplon.

M. Neyraud, interne à l'hôpital de Limoges, vient de succomber à la suite d'une infection due à une piqûre anatomique. Cet étudiant, âgé de 22 ans, avait en perspective un avenir médical de tout premier ordre. Travailleur et estimé de tous, il faisait le plus grand honneur de notre école de médecine.

L'administration des hospices a décidé de prendre à sa charge les frais des obsèques de M. Neyraud.

Les généraux français Dubois et Gaget sont arrivés à Pétersbourg, pour assister au jubilé de l'école des officiers de cavalerie. Ils ont été reçus à la gare par une délégation de l'école de cavalerie.

La neige a fait son apparition dans l'Est. Elle couvre les sommets du Jura, des Vosges et du Ballon-d'Alsace. Elle atteint près de 80 centimètres d'épaisseur.

M. Théodore Roosevelt est parti de Christiania avec sa famille pour Berlin. A son départ, le prince royal régent du royaume a salué M. Roosevelt d'un vif intérêt.

De nombreuses secousses sismiques sont ressenties depuis quelques jours dans les environs d'Aix-en-Provence. Ces secousses, quoique légères, causent une vive émotion parmi la population. Lundi, soir, notamment vers six heures et demie, la terre a tremblé plus fortement et pendant plusieurs secondes. Une véritable panique s'est produite à Lambesc et aux puits Sainte-Reparate. Il y a eu quelques dégâts.

Le temps est froid à Castres. Le neige dans la montagne. Dans la plaine de Castres, les bourrasques de neige, de pluie et de grêle ont compromis les récoltes.

CHRONIQUE LOCALE

Autour du Conseil

La session du Conseil Général ouverte depuis lundi n'a encore donné lieu à aucun incident important, et c'est tout doucement, que les affaires ont été liquidées.

Le plus gros morceau de résistance de cette session sera la question des tramways.

Cette question, sera-t-elle résolue ou est-elle condamnée à être agitée au cours de chaque session, ne donnant d'autre résultat que l'accumulation de rapports, d'enquêtes, ce qui forme à cette heure d'innombrables dossiers ?

Nous serons bientôt fixés : mais pour nos campagnes, nous avons constaté avec plaisir que les Conseillers Généraux ne voulaient pas se désintéresser de la vicinalité départementale.

A ce sujet, la séance de mercredi a été particulièrement intéressante, car si depuis longtemps on s'apercevait du mauvais état des routes et chemins, on ne le disait pas.

MM. Malvy et Larnaudie ont indiqué les causes de cette situation ; les cantonniers occupés aux travaux du cylindrage ne restent pas dans le cantonnement dont ils ont l'entretien.

S'il le faut, votons des crédits nouveaux, a demandé M. Malvy père, ce à quoi M. Malbec a répondu : « Les crédits existent, mais ils sont mal distribués ».

Cette question d'entretien des routes et chemins méritait d'être soulevée ; elle intéresse au premier chef les populations de nos campagnes qui apprendront avec satisfaction qu'elle sera, il faut l'espérer, résolue à bref délai.

L. B.

Répression des fraudes

M. Berté, commissaire de police continuant sa chasse aux fraudeurs a prélevé mercredi 52 échantillons de lait qui seront soumis à l'analyse.

Veloce-sport cadurcien

Cyclisme, Pédèstria, Football, Athlétisme.

Sur invitation du Sporting-Union Agenais, le V. S. C. a été représenté, par M. Louis Larrieu, au Congrès de l'Union des Sociétés Françaises Athlétiques, tenu à Agen, le dimanche 1^{er} mai, en vue de la constitution d'un Comité régional qui comprendra les départements du Lot, Dordogne et Lot-et-Garonne.

En principe, notre Club a adhéré à cette affiliation, jusqu'à ce que statuts, règlements, déjà élaborés, soient adoptés, et l'organisation de notre section de Football soit définitive.

Les jeunes gens désireux de faire partie de notre association pourront faire leur demande d'admission en s'adressant à M. F. Iches, secrétaire, 45, Boulevard Gambetta.

Pour 1910, la cotisation annuelle est fixée à 2 francs.

Dans les P. T. T.

L'Association des receveurs et receveuses des P. T. T. vient d'informer les Présidents de ses groupes départementaux des améliorations consenties, en faveur de ses adhérents, par le Parlement, au budget de 1910.

C'est ainsi que cette année : 5 recettes simples de 1^{re} classe seront composées ; 10 recettes simples de 2^e classe passeront à la 1^{re} classe ; 10 recettes simples de 3^e classe passeront de 2^e classe.

Que les 100 receveurs et receveuses des bureaux simples de la 2^e classe les plus anciens, seront promus sur place, au titre de la classe personnelle, au traitement de 2.400 francs (mesure nouvelle).

Que 500 receveurs et receveuses de la 3^e classe seront pourvus du nouveau traitement de 1.800 francs, indépendamment de ceux qui seront promus à ce traitement en raison des vacances existant actuellement dans le cadre par suite des élévations de classe, retraites et décès survenus dans le cours de l'an dernier.

Que l'indemnité allouée en rémunération du service postal de nuit sera portée au double du tarif en vigueur pour nombre de recettes simples.

Qu'enfin le crédit des frais d'aide est augmenté d'une somme de cinquante mille francs.

Nous sommes d'autant plus heureux de signaler ces améliorations, que nous savons tout le zèle et le dévouement que les receveurs et les receveuses apportent quotidiennement dans l'exercice de leurs pénibles fonctions.

Lettres pour l'Etranger

A partir du 10 mai courant :

1. La taxe des lettres déposées sur tout le territoire français, en Algérie, en Tunisie, à destination du Grand-Duché de Luxembourg et inversement, dans ce dernier pays à destination de la France, de l'Algérie et de la Tunisie, sera fixée à 10 centimes par 20 grammes ou fraction de 20 grammes ;
2. Les lettres déposées dans les départements frontiers de la Belgique, de la Suisse et de l'Espagne, à destination de ces pays, dans un rayon limitrophe de 30 kilomètres par rapport au bureau expéditeur, acquitteront une taxe ainsi fixée : pour la Belgique et la Suisse, 10 centimes par 20 grammes ou fraction de 20 grammes ; pour l'Espagne, 15 centimes par 20 grammes ou frac-

tion de 20 grammes.

3. Les taxes des lettres, papiers d'affaires et journaux circulant entre la France, l'Algérie, la Tunisie, d'une part, et les bureaux français du Maroc et de Tripoli, de Barbarie, d'autre part, seront les mêmes que dans le régime intérieur français.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du mardi 10 mai 1910

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Cocula, président.

M. Rey. — Je propose de porter à 1911, la construction pour un tiers, d'un chemin qui intéresse les communes de St-Médard, Pontcirg et Labastide-du-Vert ; la lacune à construire a une longueur totale de 4.255 mètres. — Adopté.

Le Conseil municipal de Cahors demande l'établissement d'un trottoir en bordure de la Préfecture, rue Clément-Marot et de la réfection du trottoir sur la place du Marché. La dépense, évaluée à 828 francs sera supportée de moitié par la ville et le département. — Adopté.

La Compagnie d'Orléans a donné une suite favorable au vœu du Conseil demandant que le train de Capdenac, qui arrive à Cahors à 9 h. 20 du matin corresponde avec le train se dirigeant sur Brive.

Il n'en est pas de même du vœu émis au sujet du train de Montauban, numéro 1136, qui arrive à Cahors à midi 42. M. Rey propose au Conseil général de renouveler le vœu pour que ce train soit également prolongé sur Brive, sans que les voyageurs soient tenus d'attendre jusqu'à 7 heures du soir ou obligés de prendre les express de 2 h. 49 ou 4 h. 50 qui, du reste, ne desservent pas toutes les gares. — Adopté.

M. Delpou signale que l'Etat a attribué des plants résineux et une subvention de 200 francs pour la pépinière départementale.

Le même rapporteur expose que l'administration ne peut fournir du jus riche en nicotine, mais que les propriétaires pourront avoir des jus ordinaires en quantité suffisante.

M. Dupuy demande que l'administration des tabacs prenne des mesures pour que les recettes bucalistes aient en dépôt du jus de nicotine pour être livré directement à la consommation.

M. Cocula fait connaître que les demandes doivent être faites aux Manufactures, ayant seules des dépôts, par l'intermédiaire des receveurs bucalistes.

M. le Préfet signale qu'à la suite d'une réclamation de la Société d'Agriculture il a été constaté que les demandes avaient été jusqu'ici supérieures aux quantités que l'administration pouvait fournir, mais que des mesures étaient prises pour que dès l'année prochaine, il soit possible de donner satisfaction à toutes les demandes.

M. Delpou expose ensuite que l'administration des postes ne pouvant donner satisfaction à toutes les demandes des communes qui désirent l'installation d'un facteur-receveur, par suite des frais que cette innovation entraîne, la Commission propose que pour les demandes de ce genre les plus urgentes, l'administration soit invitée à créer seulement des bureaux de poste auxiliaires, dont les frais sont peu coûteux. — Adopté.

Le Conseil demande que l'ouverture de la chasse ait lieu le dimanche 21 août.

M. Malvy fils, fait connaître au Conseil que la commune de Floirac, canton de Martel, vient de

prendre une décision qui mériterait d'être suivie par toutes les communes intéressées à la construction de ponts. Cette commune désirent construire un pont se borne à solliciter le concours moral du Conseil général pour obtenir la part contributive de l'Etat. Par une imposition extraordinaire, des souscriptions particulières et le concours des communes voisines intéressées, la commune de Floirac fournira la somme de 65.000 fr. environ qui, avec la subvention de l'Etat pouvant s'élever à la somme de 80.000 francs, assurera la dépense de construction du pont projeté. — A l'unanimité, le Conseil général donne un avis très favorable à ce projet.

M. Murat, propose de donner suite à la demande de concession pour la partie de tramways de Bretenoux-Biers à Beaulieu (Corrèze), qui se trouve dans le Lot. Ce raccordement n'entraîne aucune dépense pour le département. — Adopté.

M. Larnaudie propose de tenir une réunion en commission dans la soirée. — Adopté.

M. Murat propose le renvoi à la Commission des finances du projet de bail de la nouvelle caserne de gendarmerie de St-Germain.

M. Margis propose au Conseil de voter, à titre de subvention, à la Société Gay-Lussac, qui organise un Congrès de l'arbre et de l'eau, un prix consistant en une médaille de vermeil. — Adopté.

Une demande de mise à l'alignement de deux immeubles dans la traverse d'Alvignac, pour la construction du chemin numéro 21, de St-Céré à Masclat par Payrac est adoptée.

M. Laverdet, rapporteur de la Commission des finances, présente les demandes d'anciens tuteurs qui désirent bénéficier du legs Grandou. La Commission propose d'accepter les demandes de MM. Auguste Vinel, de Saint-Cirq-Lapopie ; Feydet, de Lamadelleine ; Boutes, de Sainte-Croix ; — Mmes Sanadre Catherine, de Souillac et veuve Soulacroix, de Lamothe-Fénelon.

M. Larnaudie, propose de voter la somme de 500 francs pour frais de déplacement des membres des Commissions sanitaires, réduites à dix, et dont les fonctions sont gratuites. Les Conseillers généraux des localités ou cantons où siègent ces Commissions en feront partie.

M. Combarieu, propose le rejet de la demande d'augmentation de subvention présentée par la Société d'encouragement à l'agriculture et à la sylviculture des cantons de Cahors. — Adopté.

Le même rapporteur expose que M. le Préfet a soumis à la Commission des finances un tableau des économies importantes réalisées dans son nombre de départements, qui avaient organisé un contrôle sur place pour l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Néanmoins, le rapporteur fait connaître que la Commission l'a chargé de conclure au rejet de la création du service de contrôle sur place proposé par l'Administration.

M. Larnaudie dit que les Maires sont mal placés pour exercer un contrôle efficace et qu'en présence des économies réalisées dans les autres départements, il conviendrait d'établir ce contrôle.

Une discussion a eu lieu.

M. Rey développe un vœu du plus haut intérêt pour l'agriculture tendant à la création d'une caisse syndicale de réassurance contre la grêle.

M. Rey développe longuement les raisons qui militent en faveur

de son vœu et fait ressortir que le projet soumis au Parlement ne tient compte que de la réassurance pour les Sociétés créées contre la mortalité du bétail. Au cours de son exposé, M. Rey préconise qu'il voudrait voir surtout, comme en Amérique, l'assurance des personnes entrer dans nos mœurs.

Le vœu de M. Rey est adopté à l'unanimité.

M. Larnaudie dépose un vœu tendant à ce que la Compagnie d'Orléans soit invitée à accélérer le train omnibus qui n'arrive à Cahors qu'à 6 heures 42, pour qu'il arrive vers 6 heures 10, de manière à permettre aux voyageurs de prendre celui de Capdenac qui part de Cahors à 6 h. 14. — Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

La séance est levée.

Séance du 11 mai 1910

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Cocula, président.

Etaient présents : MM. Cocula, Pendaries, Malbec, Boyer, Margis, Rey, Dupuy, Murat, Mage, Peyrichou, Relhié, Fontanilles, Fabre, Loubet, Larnaudie, Longpuech, Malvy père, Malvy fils, Coudere, Talou, Calmon, Delpou, Combarieu, Cassaignes, Alayrac, Costes, de Monzie.

Excusés : MM. Laverdet, Cadiergues.

M. le Préfet assiste à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Malbec est adopté sans observations.

M. Rey propose d'approuver la demande du Conseil municipal de Valroufié, tendant à l'inscription au programme du chemin ordinaire numéro 10. — Adopté.

Est approuvé et déclaré d'utilité publique l'avant-projet de construction du chemin de grande communication numéro 23 de Cressy à Gluges.

Le Conseil vote pour 1910 une somme de 210 fr. en faveur de M. Balleste Jean, cantonnier, victime d'un accident.

Le Conseil décide d'allouer un secours de 200 francs en faveur de la jeune Pouget, âgée de 11 ans, fille d'un cantonnier décédé.

Le Conseil renvoie à la séance du lendemain une question relative à la vente des rouleaux compresseurs à vapeur attachés aux arrondissements de Cahors, Figearc et Gourdon.

Un vœu de la Société agricole du Lot demandant que l'enseignement agricole soit donné dans les écoles primaires est adopté.

Un vœu de la même Société, soutenu par M. Rey pour la création d'une école d'agriculture dans le Lot reçoit un avis favorable.

M. Rey propose au Conseil de voter les crédits nécessaires pour l'achat des exemplaires de l'ouvrage *l'Histoire du Quercy et de Rouergue*, de M. Roques, inspecteur d'académie, exemplaires qui seront placés dans les Bibliothèques des écoles. — Adopté.

Renvoyé pour supplément d'enquête une demande de sectionnement dans la commune de Soturac.

Renvoyé à la Commission des finances une demande de crédit de 763 fr. 60 pour travaux à exécuter à l'hospice pour le logement des enfants abandonnés.

L'Amicale des cantonniers a adressé au Conseil général une pétition par laquelle elle demande pour les cantonniers du Lot, un congé de 12 jours par an et la fixation à 1 fr. 60 l'indemnité de 1 fr. 20 par déplacement.

La question des congés est ajournée, mais l'augmentation de l'indemnité est accordée.

D'autre part, par suite de réglemens nouveaux, une indemnité

sera allouée aux cantonniers, pères de 3 enfants au moins. Une indemnité de 5 francs par mois sera allouée aux cantonniers pères de 3 enfants, et une somme identique par enfant au-dessus de 3 enfants.

Une discussion s'engage au sujet de l'indemnité de déplacement des cantonniers. C'était, dit M. Malvy fils, une somme de 1 fr. 75 que l'an dernier, le Conseil général avait décidé d'allouer aux cantonniers et non de 1 fr. 60.

Au surplus, on ferait mieux, ajoute M. Malvy, de laisser les cantonniers dans leurs cantonnements qu'ils entretiendraient bien mieux.

M. Fontanilles appuie ces observations.

M. Larnaudie présente également des observations au sujet du déplacement des cantonniers, qui par suite ne peuvent entretenir les routes dont l'état est des plus mauvais depuis plusieurs années.

Il demande que le parcours qui doit entretenir chaque cantonnier soit révisé, car on emploie actuellement les cantonniers aux travaux de cylindrage, alors qu'il serait plus simple d'occuper une équipe d'ouvriers d'occasion pris dans la commune où le cylindrage a lieu.

M. Malvy père, approuve ces observations ; il fut un temps où les routes étaient en bon état ; elles ne le sont plus aujourd'hui.

S'il faut des crédits pour leur entretien, qu'on les vote, mais qu'on ne laisse pas en si piètre état les routes et les chemins.

M. Malbec dit que ces crédits pour l'entretien des routes existent mais qu'ils sont mal distribués.

M. Cassaignes déclare que dans les autres départements les routes sont mieux entretenues que dans le Lot.

La discussion est close par le vote d'un vœu de M. Larnaudie, tendant à ce que les travaux de cylindrage soient exécutés par des équipes d'ouvriers à la journée et non par les cantonniers dont le travail doit simplement consister à entretenir les routes de leur cantonnement.

Les conclusions du rapport relatif à la pétition des cantonniers sont approuvées.

M. Pendaries propose de voter la somme de 1293 fr. comme part du département dans la dépense nécessaire pour l'installation de la passerelle sur le Lot à Cabessus. — Adopté.

Une demande de la commune de Flaujac (Lalbenque) tendant à l'inscription au programme du chemin vicinal ordinaire, numéro 9 de Flaujac à Arcambal est ajournée.

Le Conseil municipal de Comiac demande la construction du chemin vicinal numéro 3 de Comiac à Laval-de-Cère, et s'engage à avancer les fonds nécessaires à cette construction, sauf à récupérer ensuite au fur et à mesure des disponibilités annuelles la part de subvention de l'Etat et du département. — Adopté.

M. Mage présente les rapports relatifs à l'acquisition des terrains et à la construction sur ces terrains des prisons de Figearc et de Gourdon. — Avis favorable.

Le Conseil vote la somme de 1892 fr. montant des honoraires réclamés par M. Toulouse, architecte, pour l'étude de construction d'une prison à Cahors.

M. Fabre propose l'inscription au programme de la construction du chemin vicinal numéro 3 dans la commune du Boulvé. — Adopté.

M. Dupuy rapporte que l'autorité militaire ayant réclamé des réparations dont le devis s'élève à 8.300 francs à la caserne de gendarmerie de St-Géry, la propriété

aujourd'hui est le dernier que je recevrai de ce côté-là. Aussi je ferai tout aussi bien de tourner mon attention vers le comte de Haughton, oui, je dois très certainement tourner mon attention vers le comte de Haughton.

Presque immédiatement après le départ de Herr von Volterchoker, Dunbar sonna le domestique qui remplissait les fonctions de valet de chambre alors qu'il en réclamait les soins, ce qui n'était pas souvent.

Je partirai ce soir pour Paris, Jeffreys, dit-il à cet homme. J'ai besoin de voir ce que les bijoutiers français peuvent faire avant de confier le collier de la comtesse de Haughton aux mains des ouvriers anglais. Je ne suis pas bien et j'ai besoin de changer d'air et de place. Donc, je partirai pour Paris ce soir. Ne préparez qu'un petit porte-manteau avec les choses les plus indispensables ; mais n'emballez pas les inutilités.

Partirai-je avec vous, Monsieur ? demanda l'homme.

Dunbar regarda à sa montre et sembla réfléchir quelques instants avant de répondre à cette question.

— A quelle heure part le train montant le dimanche ? demanda-t-il.

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROCHÉ

XL

Départ

C'est bien imaginé, bien net, pour dire le dernier mot, et je fais des vœux pour vous, mon cher ami ! Mais... vous me le payerez... vous me le payerez, Henri Dunbar.

Cette petite conversation entre le nouveau propriétaire de Vert-Cottage et sa femme de charge, avait lieu le soir même où Vernon prenait possession de sa nouvelle demeure.

Le lendemain était un dimanche, un froid dimanche d'hiver. La neige tombait depuis trois jours et trois nuits ; elle était très épaisse sur le sol ; les toits de chaume disparaissaient sous son épaisseur et elle formait de légers festons autour des branches dépourvues de feuillage, si bien que Lisford ressemblait à un de ces villages qui ornent les gâtes de rois en Angleterre.

Pendant que les cloches des offi-

ces sonnaient dans cette atmosphère glaciale, Vernon ouvrait la porte basse et large de son charmant petit jardin et sortait sur la grande route.

Mais il ne se dirigea pas du côté de l'église, Vernon n'allait pas à l'église par cette belle matinée d'hiver.

Il prenait l'autre chemin, piétinant dans la neige vers la porte occidentale du parc de Maudeley.

Il s'y introduisit par une grille basse en fer, car il y avait un sentier d'amoureux dans cette partie du parc, ce même sentier que Philippe Jocelyn avait parcouru à cheval si souvent en se rendant à Lisford durant l'automne.

Vernon pénétra dans ce sentier en suivant la trace des pas récents sur la neige épaisse, et prit ainsi le chemin de l'abbaye.

Là, il trouva tout tranquille. Le valet de pied hautain qui le reçut dans le vestibule semblait indécis s'il devait le laisser pénétrer plus loin dans la maison.

— M. Dunbar est en haut, dit-il, et il vient de finir de déjeuner, d'après ce que j'en puis juger, car on n'a pas encore desservi.

— Tant mieux, répondit Vernon avec calme. Vous pouvez apporter du café nouvellement fait, John, car je n'ai pas copieusement déjeuné, et si vous voulez dire au cuisinier

de m'accommoder une cuisse de dindon à la diable avec beaucoup de poivre de Cayenne et de jus de citron, il me fera plaisir. Vous n'avez pas besoin de vous déranger, je connais mon chemin.

Herr von Volterchoker ouvrit la porte conduisant aux appartements de Dunbar et entra sans cérémonie dans la chambre en tapisserie.

Il trouva le banquier assis à une table sur laquelle était un service à café en argent, une tasse et sa soucoupe en porcelaine de Saxe, et deux ou trois plats couverts qui prouvaient que Dunbar était en train de déjeuner.

Des viandes froides, des pâtés, et autres comestibles se trouvaient sur un dressoir en chêne sculpté...

Le clown s'arrêta à un moment sur le seuil de la chambre et contempla son ami avec gravité.

— C'est très confortable, s'écria-t-il ; pour dire le dernier mot, c'est très confortable, mon cher ami.

Le cher ami ne sembla pas particulièrement flatté lorsque ses yeux se levèrent pour se reposer sur le visage du nouveau venu.

— Je pensais que vous étiez à Londres, dit-il.

— Ce qui prouve combien peu vous vous inquiétez de ce qui a rapport à vos voisins, répondit Vernon ; car, si vous aviez daigné descendre

jusqu'à vous occuper des faits et gestes de votre humble ami on vous aurait appris qu'il avait acheté une propriété dans les environs et qu'il s'était arrangé pour vivre respectablement en gentilhomme campagnard pour le reste de ses jours, en admettant toujours que la générosité de ses honorables amis l'eût mis à même de faire la chose décentement.

— Voulez-vous dire par là que vous avez acheté une grande propriété dans ces parages ?

— Je suis, par bail emphytéotique, propriétaire de Vert Cottage, près de Lisford et de Shorcliffe.

— Avez-vous l'intention de vous établir dans le comté de Warwick ?

— Oui, sans doute.

Dunbar se sourit à lui-même quand son ami lui apprit ce fait.

— Vous serez le très bien venu ici, dit-il, en ce qui me concerne du moins.

Herr von Volterchoker le regarda d'une façon inquisitoriale.

— Vos sentiments sont des plus généreux, mon cher ami ; mais je dois vous rappeler respectueusement que les dépenses nécessitées par la prise de possession de mon humble habitation ont été lourdes ; en bon anglais, les deux mille livres que vous m'avez avancées d'une façon si libérale comme à-compte sur vos futures bontés se sont fondues comme

la neige par un dégel trop rapide. J'ai besoin de deux autres mille livres, ami de mon cœur, qu'est-ce que mille livres de plus ou de moins pour le chef de la maison Dunbar, Dunbar et Balderby. Portez cela à cinq pendant que vous y êtes et votre serviteur priera toujours, etc., etc., etc. Allons portez cela à cinq, prince de Maudeley.

Je n'ai pas besoin de narrer l'entrevue de ces deux hommes ; elle fut plutôt un peu longue, car dans cette intime camaraderie, Herr von Volterchoker avait beaucoup à dire pour lui-même.

Ce fut seulement lorsqu'il se sentit hors de son élément et méconnu que le clown se drapa dans la dignité du silence comme dans un manteau mystique, et se retira pendant quelque temps du monde extérieur.

Il ne quitta pas Maudeley avant d'avoir réussi dans l'objet de sa visite et il emporta dans son portefeuille des chèques s'élevant au chiffre de deux mille cinq cents livres.

— Je me flatte d'être arrivé dans un bon moment, pensait le clown en s'en retournant à Vert Cottage, car aussi sûr que je m'appelle de mon non, mon ami songe à faire un coup... oui, il songe à faire un coup... et l'argent que j'ai reçu au-

taire de l'immeuble demande que le loyer de 1.100 francs soit porté à 1.400 francs. M. Dupuy propose le rejet de cette demande. — Adopté.

La commune de Bélaye demande l'inscription au programme de 1911 du chemin vicinal ordinaire numéro 14. — Adopté.

Le chemin vicinal ordinaire, numéro 3 de la commune de Dégagnac sera inscrit au programme de 1911.

M. Delpon rapporte le dossier relatif à l'affectation de l'immeuble de l'évêché qui devait être aménagé pour les services de la Préfecture.

Cette question est renvoyée à la session d'août.

Diverses demandes de création de foires reçoivent un avis favorable.

Le Conseil fixe au 12 septembre la date de la prochaine session du Conseil général.

Le Conseil fixe à 1.470 fr. 84, la pension de M. Alibert, concierge de la Préfecture, admis à la retraite à dater du 1^{er} juillet.

M. Mabry fils, propose au Conseil de donner un avis favorable à la pétition de la commune de St-Sozy qui demande que le nom de Pigeon-St-Sozy soit donné à la gare du Pigeon. — Adopté.

Une pétition des habitants de Cuisines (près de Souillac) relative à la défense des rives de la Dordogne est renvoyée à l'administration de la navigation.

M. Loubet demande que des études soient faites relativement à la défense des rives de la Dordogne, à Girac. — Renvoyé à la Commission des travaux publics.

La séance est levée à 6 heures.

BIBLIOGRAPHIE

M. Henri Schoen, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Gambetta vient de faire paraître une remarquable étude sur :

Frédéric Mistral et la Littérature provençale

La faveur avec laquelle le grand public et la presse française et étrangère ont accueilli les travaux de M. Schoen sur Coppée et Sardou a décidé l'éditeur à continuer la même collection par une étude sur *Mistral et la Littérature provençale*. L'enthousiasme que l'auteur de *Mireille* et la poésie provençale ont soulevé récemment, non seulement dans tout le Midi, mais aussi dans la France entière et à l'étranger, donnent à ce livre une actualité particulière. Grâce au vaillant poète de Maillane, on peut dire que la cause de la littérature méridionale est gagnée. Mais, si chacun connaît le grand poète de Mistral, il faut avouer que beaucoup de personnes, même cultivées, n'ont qu'une idée assez vague de l'ensemble de son œuvre, de ses débuts, de ses travaux scientifiques, des difficultés qu'il eut à surmonter et surtout des travaux de ses vaillants collaborateurs les Roumanille, les Aubanel, les Gras, les Langlade et tant d'autres. C'est pour orienter le lecteur dans cette étude que M. Schoen a entrepris de replacer Mistral dans son milieu historique et de nous présenter son œuvre littéraire dans son ensemble et dans ses rapports avec les autres poètes du Midi.

Les années d'enfance et de jeunesse, les débuts du Félibrige, l'Almanach provençal, Mireille et la consécration de l'œuvre patriotique, les progrès du Félibrige en France et en Espagne, Calendal ou les revendications du Félibrige, les travaux historiques et philologiques de Mistral, les derniers poèmes (Reine Jeanne et Epopée du Rhône), le caractère de Mistral et de son œuvre poétique, tels sont les principaux chapitres du livre. Dans une revue rapide et captivante, d'un style concis et entraînant, l'auteur a voulu résumer en peu de pages ce que tout homme cultivé doit savoir sur Mistral et sur ses collaborateurs. Nul doute que le grand public, pour lequel cette étude a été écrite, ne lui fasse le même accueil qu'aux monographies précédentes.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que *Mistral lui-même*, dans une lettre inédite, a écrit de ce livre :

« Dans ce travail, j'ai revu mon œuvre de poète et de patriote provençal comme dans un miroir et ce témoignage me donne pleine confiance pour l'avenir de mon effort. »

Frédéric Mistral et la Littérature provençale est édité chez Fischbacher, 1910, Paris, et en vente chez M. Girman, Libraire, Boulevard Gambetta, Cahors.

Je sais tout

Sommaire du n° du 15 mai 1910

Frontispice : Le petit Empereur de Chine.
L'âme de l'Alsace.
Les Robes vertes, par Jaques des Gachons.

Les petits défauts de Pambé-Sérag, nouvelle inédite de Rudyard Kipling.
Dédicace, poésie inédite de Xavier Roux (une photographie).

Comment j'ai découvert le Pôle Nord (3^e article), par Robert E. Poary.
Pay-à-géolaire, par Schulze.

Mon cœur se pétrifie (1^{re} partie), Grand-nouvellette inédite, par René Maizeroy.

Les six derniers mois d'Empire. La vie judiciaire, par Paul Ginisty.
Mon filleul (suite), par Henri Levedan, de l'Académie Française.

L'enfant, le chien et les vingt-quatre dessinateurs, par Henri Duvernois.

Les tableaux qui se répliquent, par Louis Vauxcelles.

La Ville aux Cents Fontaines, par Joseph Gallier.

Florian, Grande nouvelle inédite par Brieux, de l'Académie Française (fin).

Publiations Pierre Lafitte et Co

Sommaire du n° du 15 mai 1910
Madame Mary Garden, interprète de la Salomé de Strauss à l'Opéra.

Après la réception : Dans le Jardin de Marcel Prévost.

Mrs Brooks peintre des gris harmonieux.
Marc Twain et ses filles.
Le président Roosevelt félicite Mary Garden.

L'art féminin à la nationale.
Lectres à la lectrice, par Marcel Prévost de l'Académie Française.

Les remarques d'une débutante, par Fernand Vanderem.

La Vie en beauté, par Daniel Lesueur.
Les livres de la quinzaine, par Henri Duvernois.

Ce que disent les pièces, par Jane Catulle Mendès.
Le « Shopping » de shopinette.

Suzanne Despres, par Jean Vebor.
Les étudiantes françaises s'organisent, par Louise Cruppi.

Le Bois Sacré au Théâtre Sarah-Bernhardt.
Les entravées.
Un livre de Madame de Montgometry.

Après la traversée de Paris en aéroplane.
L'élégance dans la vie pratique, par Mme Marcelle Tinayre.

Les femmes de l'espéranto, par Ernest Archède.

Roses bleues, poésie de Hugues Delorme.

Comme au temps des fêtes, par Georges de Peyrebrune.

Le mois musical, par Reynaldo Hahn.

Telegrammes reçus hier :

Paris, 11 mai, 1 h. 21 s.

Importante arrestation

La police détient actuellement un individu âgé de 18 ans, semblant avoir participé au meurtre de l'étudiant Barreau, rue Servandoni à Paris. Son complice serait mort depuis. Il est convaincu d'avoir vendu les vêtements appartenant à la victime.

Voyage princier

Le grand duc Michel et l'impératrice douairière de Russie se sont embarqués à Calais allant à Londres.

Georges V et le Vatican

Le pape enverra à Londres un prélat du Vatican, pour le couronnement de Georges V.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 12 mai, 1 h. 15 s.

Départ de M. Briand

M. Briand a quitté Paris ce matin pour aller prendre quelques jours de repos : il rentrera mercredi ou jeudi.

Dans la mine

Un mineur italien nommé Esquena, a péri à la suite d'un éboulement de mine à Batière-les-Mines, arrondissement de Céret.

Suicide d'un canonnier

Le canonnier Dupin du 3^e d'artillerie coloniale s'est suicidé d'une balle de revolver à la tempe au lazaret de Toulon.

Les motifs du suicide sont inconnus.

Accident grave

Un tube de chaudière a éclaté à l'usine électrique de l'Arsenal de Toulon, blessant grièvement un chauffeur.

AGENCE FOURNIER.
Arrondissement de Figeac

Figeac
Caisse d'épargne. — En raison de la fête de la Pentecôte, les guichets de la Caisse d'épargne seront fermés dimanche 15 mai.

Tribunal correctionnel. — Audience du 7 mai. — Un jeune berger de Camboulit, Pierre Truel, âgé de quinze ans, comparait sous l'inculpation de vol d'une somme d'argent au préjudice d'une dame de la commune.

Le tribunal relaxe l'inculpé comme ayant agi sans discernement et décide qu'il sera confié à l'Assistance publique.

— Arthur Alazard, âgé de 45 ans, raccommodeur de faïence, originaire de Saint-Julien-d'Empare (Aveyron), est poursuivi pour abus de confiance.

Le tribunal ordonne un supplément d'enquête.

Le tribunal prononce en outre une condamnation à 16 francs d'amende (avec sursis) pour délit de chasse sans permis.

Gajarc

Obsèques. — Samedi, à quatre heures du soir, ont eu lieu les obsèques de M. Albert Cancé, âgé de 20 ans, décédé à la suite d'un accident. Ce jeune homme se livrait la veille à son sport favori, la pêche, lorsque pris d'un étourdissement, il se laissa choir dans le ruisseau dans un endroit d'une profondeur de trois mètres.

Il n'a pu être rappelé à la vie. Une foule nombreuse et douloureusement impressionnée accompagnait le jeune Cancé à sa dernière demeure. Le char disparaissait sous les fleurs.

Ses camarades de la classe avaient offert une couronne qui était portée par deux jeunes gens.

Puisse ce témoignage de sympathie être pour la famille Cancé si durement éprouvée, un adoucissement à sa légitime douleur. Nous adressons à la famille Cancé nos plus sincères condoléances.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Pierre Bru, facteur des postes en retraite, enlevé à l'affection des siens après une courte et cruelle maladie, dans sa soixante-huitième année.

Nous adressons à Mme veuve Bru et à ses enfants, si cruellement éprouvés, l'expression de notre sympathie et nos condoléances les plus émues.

Lacapeille-Marival

La foire. — Notre foire du 8 mai, quoiqu'contrariée par les mauvais temps a été très importante.

Voici les cours pratiqués :

Au foire. — Les gros bœufs de travail, de 900 à 1.050 fr.; les jeunes bœufs pouvant travailler, de 650 à 850 fr.; les bouvillons, de 450 à 600 fr.; les bœufs d'Auvergne, de 250 à 400 fr., le tout la paire; les veaux destinés à la boucherie, de 1,10 à 1 fr. 25 le kilo; les jeunes porcs hivernaux, de 25 à 40 fr. la pièce, suivant grosseur; les nourains, de 20 à 25 fr.

Place du Fort. — Les pommes de terre, de 1 à 1 fr. 15 le double décalitre; le jardinage abondant et pas cher.

Halle aux grains. — Le blé, de 18 à 20 fr.; seigle, de 15 à 18 fr.; blé noir, de 15 à 16 fr.; avoine, de 10 à 11 fr.; maïs, de 17 à 18 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Poules et poulets vieux, de 1,30 à 1 fr. 50 le kilo; les jeunes, de 1,50 à 1 fr. 90 le kilo; lapins, de 70 à 90 cent. le kilo; les œufs, de 60 à 70 cent. la douzaine.

Latronquière

Foire. — Notre foire du 10 courant, contrariée par les mauvais temps, n'a pas été d'une grande importance.

Voici un aperçu de quelques cours :

Au foire. — Bœufs d'attelage de 500 à 600 fr.; vaches de trait, de 400 à 450 fr., le tout la paire; veaux destinés à la boucherie, de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo.

Marché aux porcs. — Vente très lente Cochons gras, de 48 à 50 fr. les 50 kilos; cochons pour l'engrais, de 50 à 70 fr.; cochons de lait, de 13 à 28 fr., le tout la pièce; moutons, de 25 à 30 fr.; brebis, de 15 à 20 fr., le tout la pièce.

Volaille. — Poules, 80 cent.; poulets, 80 cent.; lapins domestiques, 45 cent.; beurre, 75 cent., le tout le demi-kilo; œufs, 60 cent. la douzaine.

St-Céré

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. le docteur Salacroup, médecin colonial, aide-major de première classe, décédé à Efofso (Guinée française), après une courte maladie.

Le docteur Salacroup, qui devait incessamment rentrer en congé de fin de campagne, est né à Ségérie, près de Souceyrac, et est le frère de M. Salacroup, genre de M. Laplace, négociant à Saint-Céré.

Aux familles Salacroup et Laplace nous adressons nos plus sincères condoléances.

Avis aux contribuables. — M. le contrôleur des contributions directes sera à la mairie, le vendredi 13 courant, à 8 heures du matin, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1911.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Ecole primairesupérieure de filles.
— M. Jaubert, sous-préfet, et M. Linol, maire de Gourdon, ont visité, lundi, l'Ecole primaire supérieure de filles.

Au cours de cette visite, certaines améliorations ont été jugées nécessaires. Des mesures vont être prises pour les réaliser d'urgence.

Tribunal correctionnel. — Pierre Salvador, de Barcelone, a été arrêté pour vagabondage et mendicité. Le tribunal confirme le mandat de dépôt.

Coups et blessures. — Le 22 avril, une discussion s'est produite entre deux cultivateurs d'Uzsch-les-Oules, au sujet d'une prise d'eau et d'un droit de passage. Dulac a frappé son voisin Manié, lui a fait une légère blessure à la main gauche et celui-ci ayant voulu parer un autre coup avec un fusil qu'il tenait par le canon, la bêche a rencontré la détente et la charge s'est logée dans le bras droit. L'accusation ne retient que les coups de bêche à la main, la blessure occasionnée par le coup de fusil résultant uniquement de l'imprudence de Manié. Plaidoirie de M^{re} Serres, Dulac est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

— M. Firmin Partange, retraité de la Compagnie d'Orléans, à Strenquels, a souvent des discussions avec sa sœur, Mme François Fey. Après les paroles, viennent les coups. Le tribunal le invite au calme. 16 fr. d'amende avec sursis à chacun d'eux.

— M. Malgouyard, cultivateur au Vigan, est prévenu d'avoir, le 28 avril, jeté à son voisin Bouget une pierre, qui lui aurait occasionné une très légère blessure à la lèvre. Le tribunal acquitte sans dépens, après plaidoirie de M^{re} Alibert.

— Encore une rixe, entre MM. Estrade et Beaulios, de Calis : coups de poing et de canne. Estrade est condamné à 25 fr. et Beaulios à 16 fr. d'amende avec sursis.

— Le tribunal remet enfin à quinzaine une affaire de vol de poissons et de filet commis par un sieur Dumont, habitant Cayssac (Corrèze), au préjudice de M. Marcou, propriétaire à Carennac.

Gramat

L'orphelin. — On nous annonce que l'orphelin l'Echo de l'Alzou, fidèle à ses traditions, offrira, le premier dimanche de juin, un grand concert à ses membres honoraires.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 7 mai

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Léon Berthaut, Jeanne d'Arc « chef de guerre ». — Henry Cochin, député, Anagni et les papes de la Campagne (I) (fin). — René Moulin, Forcé et faiblesse de la Jeune Turquie (II) (fin). — André Lichtenberger, Le Petit Roi (VI). — Baronne de Baye, Poèmes. — Charles Le Goffic, Jean Moréas. — Nos poètes.

Les faits et les idées au jour le jour. — Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive et médicale. — Chroniques agricole et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

La Jeune Turquie : Saïd Pacha, ancien grand vizir, président du Sénat. — Rifaat Pacha, ministre des affaires étrangères. — Nedmedin Bey, ministre de la justice. — Djavid Bey, ministre des finances. — Haladjian, ministres des travaux publics. — Kiamil Pacha, ancien grand vizir. — Ferid Pacha, sénateur, ancien grand vizir. Suleyman Bustany, vice-président de la Chambre des députés. — Djahid, député de Constantinople, directeur du Tamin.

Anagni et les papes de la campagne : Basilique de Saint-Jean-de-Latran. Le pape Boniface VIII. — Cathédrale d'Anagni. — La Campagne d'Anagni.

Jeanne d'Arc, chef de guerre : Les Visions de Jeanne d'Arc : Saint-Michel, par Boutet de Monvel.

Les morts : M^{re} Barbox, de l'Académie française, mort à Paris, le 23 avril 1910. — Björnsterne-Björnson, le célèbre écrivain norvégien qui vient de mourir à Paris. Près de lui, sa fille, Mme Ibsen.

Au salon de la Nationale : Parsifal, par Régisquiza.

Actualités : Paulhan, vainqueur, les 27 et 28 avril, du raid Londres-Manchester, 298 kilomètres, en 4 heures 12 minutes. — Le départ, sur biplan Farman, de Graham White, concurrent de Paulhan. — Le dirigeable allemand Zeppelin-II après la catastrophe. — M. Roosevelt assistant à

ticles » abondamment illustrés et qui font vibrer en nous tout à la fois la corde dramatique ou sentimentale.

Journal Dimanche est le plus parfait des journaux de toute la famille; il ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. L'Administration, 83, rue de l'Ouest, Paris XIV^e, envoi gratis et franco des numéros spécimens sur demande.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 2 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Démonstrations recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr.

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aiguesperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriet, Champô

Lectures pour Tous

L'aéroplane est un oiseau français. Qui pourrait en douter après le merveilleux exploit de Paulhan ? A cette occasion les Lectures pour Tous rappellent la part prépondérante qui revient à la France dans les progrès de l'aviation, sur lesquels MM. Fernand Forest, Voisin, Esnault-Pelterie, Maurice Farman, etc. ont donné au célèbre magazine une série d'interviews appelés à un grand retentissement.

Des articles d'actualité, d'information, d'amusant reportage complètent le sommaire de l'attrayante revue illustrée. Quelle variété de sujets elle traite chaque mois, le sommaire du numéro de mai en donne une idée :

Créons de nouveaux phares, les naufrages diminueront, par Ch. le Goffic. — Des toiles qu'on admire au Salon. — L'aéroplane est un oiseau français. — Les deux fleurs, par Léonce Depont. — Les femmes qui volent. — Raffles, cambrioleur pour le bon motif, roman. — Notre hôte, M. Roosevelt, raconte ses dernières chasses. — La vie d'une cathédrale reflétée par ses. — Trop d'imagination nuit, son trésor. — Cézerac contre Cahuzac, nouvelle, par J. Jacquin. — Dandys à quatre pattes.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

une manœuvre de troupes à Vincennes. Le défilé des troupes après l'action. Le salut au drapeau. — Vue générale de l'Exposition de Bruxelles. Ouverture de l'Exposition de Bruxelles : le roi et la reine des Belges.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1954^e livraison (14 mai 1910)

Noblesse et patrie, par H. de Charliou. — Il y a lumière et lumière : Un mauvais tour de lumière polarisée, par Daniel Bellet. — La couleur bleue du ciel, par H. Norval. — Tante Météro, par Gustave Marchal. — Les animaux à yeux multiples. — Une aventure de Pierre Gringoire, par Jean Marbel.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

BANQUE D'ATHÈNES

Société Anonyme. — Capital Fr. 40 Millions

Augmentation du Capital. Emission de 50.000 Actions Nouvelles

L'Assemblée générale du 23 Dec. 1909 a autorisé l'augmentation du capital de Fr. 40 à 90 Millions. Le Conseil, usant de la faculté accordée, a créé 400.000 Actions nouvelles, dont 50.000 réservées par préférence, à raison d'une nouvelle pour huit anciennes, aux actionnaires actuels sur présentation de titres anciens, qui seront estampillés.

Ceux-ci ont, en outre, la faculté de souscrire, sous réserve des possibilités d'attribution, une quantité supplémentaire de titres à leur convenance.

Prix d'Emission : Fr. 118

On verse en souscrivant : Fr. 28

Fr. 45 le 28 Mai et Fr. 45 le 15 Juillet

On souscrit dès maintenant et jusqu'au 18 Mai 1910 à PARIS, à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE (7, rue de la Trinité).

La publication est faite par la loi de finances du 30 Janvier 1907, et est faite au Bulletin Annexe du Journal Officiel du 25 avril 1910.

Conseil du Docteur

Après chaque Repas prenez une

FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires : H. BAËR & Co - Cahors (Lot).

A louer de suite

POUR CAUSE DE SANTÉ

DÉBIT DE TABAC

Rue Brives

S'ADRESSER A SON PROPRIÉTAIRE

Arrangement facile

PATE STEINER

Attire et TUE

RATS ET SOUSIS

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 Mai.

La tendance ferme au début est devenue plus lourde en séance. Les affaires ont été très calmes.

La Rente française reste soutenue à 98,95.

Les fonds étrangers sont irréguliers. Le russe 3 0/0 1891 fléchit à 80,65, le 1896 à 78,95, le 5 0/0 1906 à 104,05 et le 4 1/2 1909 à 101,10.

L'Extérieure espagnole recule à 96,32, le Portugais à 68,22 et le Turc à 94,45; l'Italien progresse à 105,05.

Nos Sociétés de Crédit sont calmes. La Banque de Paris s'in-crit à 1836, le Comptoir d'Escompte à 843, le Crédit Lyonnais à 1429.

Parmi les chemins français, l'Est se traite à 933 et le Nord à 1770.

Les actions Colombian India Rubber sont demandées à 60 fr.

Les obligations 6 0/0 de la New-York Taxi-Cab se tiennent à 499.

Les actions de la Jagersfontain sont fermes à 220,50.

Parmi les valeurs métallurgiques susceptibles de plus-value, on signale les aciéries du Saut du Tarn qui se négocient, sur le marché en banque de 545.

LA PHOSPHIODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

Chemin de Fer d'Orléans

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du Public que le *Guide Illustré* de son réseau pour 1910 est actuellement mis en vente, au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques de ses gares, dans ses bureaux de ville et dans les principales agences de voyages de Paris.

Il est également adressé franco à domicile contre l'envoi préalable de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Ce *Guide*, de plus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures contient, en outre d'un certain nombre de plans et de cartes, les renseignements les plus utiles pour le voyageur (description des sites et des lieux d'excursion en Touraine, en Bretagne, en Auvergne, dans les Pyrénées et le Centre de la France, horaires des trains, principales combinaisons de tarifs, etc.).

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 134 en 1^{re} classe, et 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des

billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Des réductions allant jusqu'à 50 % sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Baignades de mer et excursions sur les Plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 % en 1^{re} classe, 35 % en 2^e classe et 30 % en 3^e classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} Mai au 31 Octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 francs en 1^{re} classe ; 36 francs en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et en 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du sud de la Bretagne délivrées du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 % selon le nombre de personnes.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 13 et 25 Mai 1910.

Destrains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 13 et 25 Mai 1910 au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)

Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus)..... 32 f. 10

Gares comprises entre Arvant (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus)..... 31 f. 10

Gares comprises entre Ste-Anastasia (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus)..... 29 f. 10

Gares comprises entre Nieudun-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus)..... 28 f. 10

Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clos (inclus) Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort..... 27 f. 10

Gares comprises entre Bourgeade (inclus) et Giat (inclus) Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille (inclus), Sornac-St-Rémy, Ussel et Les Rosiers-d'Égletons (inclus) et Eygurande-Merlines..... 26 f. 10

Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et La Moutte-Rochefort (inclus)..... 25 f. 10

Gares comprises entre Charbonnières-les-Varennes (inclus) et Lapeyrouse (inclus), Létrade (inclus) et Auzances (inclus)..... 23 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N^o 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de

toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai-d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1^{re} classe 55 fr. 50 — 2^e classe 37 fr. 40.

ÉTUDE

DE

M^e Adrien LUC

HUISSIER PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS

résidant à Montcuq (Lot)

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant acte retenu par M^e BOUSQUET, notaire à Saux, le vingt-quatre août mil neuf cent neuf, enregistré, la commune de Saux agissant en vertu d'un arrêté de Mousieur le Préfet du Lot en date du vingt-un août mil neuf cent neuf, a acquis de Mademoiselle Marguerite de TOUCHEBŒUF-CLERMONT, propriétaire du château d'Ayx, commune de Saux, domiciliée au château de Monsec, commune de Mouzens (Dordogne), un lambeau de terre d'une contenance fixe de dix ares, à prendre sur l'article dit « L'enclos de cinq sois », numéro 39, section C 8 du plan cadastral de la dite commune de Saux. Cette parcelle à prendre à l'aspect du couchant formera à peu près un carré et confrontera du couchant à propriété de M. Boyé instituteur, du midi au chemin vicinal de Saux aux Hous et à Meaux; des levant et nord à terre restante.

Ce terrain qui est destiné à l'établissement du nouveau cimetière a été acheté par la dite commune de Saux moyennant le prix principal de six cents francs en sus des charges.

Expédition de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-six avril dernier et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié :

1^o à Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors suivant exploit de M^e LUC, huissier à Montcuq, en date du deux mai courant enregistré, et 2^o à la dite demoiselle de TOUCHEBŒUF-CLERMONT, suivant exploit de M^e ROLLIN, huissier à St-Cyprien (Dordogne), en date du quatre du dit mois de mai.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

LUC.

La vinaigrerie **DELOUIS** frères, de Limoges, demande pour CAHORS représentant sérieux, visitant l'épicerie de gros ; elle créerait même *Dépôt* dans cette localité.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile, Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre..... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OSTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS Dépôt dans toutes les Pharmacies

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

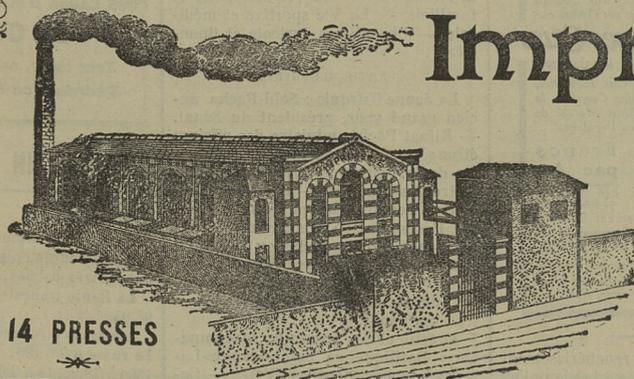
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénélon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS